

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.482.001.1 DU 12 MAI 1995

Ensemble de mesurage ERIA modèle A.5 E pour le ravitaillement des petits avions et des bateaux (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Société ERIA, "Le Vaillant", 2, rue Jean Moulin,
93350 Le Bourget.

CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage ERIA modèle A.5 E faisant l'objet de la présente décision est destiné au ravitaillement des petits avions et des bateaux.

Il est principalement constitué des éléments suivants :

- un groupe de pompage d'un débit maximal de 5 m³/h. Les pressions maximale et minimale de fonctionnement sont respectivement de 2 bar et 0,4 bar ;
- un microfiltre séparateur d'eau (facultatif pour les bateaux) ;
- un séparateur de gaz SATAM, modèle EC 30-5, approuvé par le certificat C.E.E. n° 86.0.01.522.3.3 du 3 septembre 1986 (1) ;
- un clapet anti-retour ;

- un mesureur SATAM, modèle MA 26-5 approuvé par le certificat C.E.E. n° 87.0.01.422.1.3 du 30 mars 1987 (2) ;
- un émetteur d'impulsions ELTOMATIC ;
- un dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM modèle SEV 2S approuvé par la décision d'approbation n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (3) complétée par la décision n° 94.00.510.009.1 du 25 novembre 1994 (4) ;
- une vanne de manœuvre (facultative) ;
- un enrouleur (facultatif) ;
- un flexible plein de livraison ;
- un robinet d'extrémité comportant un clapet taré à 0,3 bar.

Les caractéristiques métrologiques de l'ensemble de mesurage ERIA modèle A.5 E sont les suivantes :

- débit maximal : 5 m³/h
- débit minimal : 0,5 m³/h
- pression maximale de fonctionnement : 2 bar
- échelon de chiffraison :
 - volumes : 0,01 l ou 0,1 l
 - prix : 0,10 F
- portée des indicateurs partiels :
 - volumes : 999,99 l ou 9 999,9 l
 - prix : 999,99 F ou 9 999,9 F ou 99 999 F
- portée de l'indicateur de prix unitaire : 99,99 F/l ou 999 F/l
- livraison minimale : 20 l ou 50 l
- liquides mesurés : essence aviation, pétrole (kérosène), gazole et fuel domestique.

La livraison minimale est 20 l ou 50 l selon que la valeur caractéristique du gonflement du flexible est 0,2 l ou 0,5 l.

(1) Revue de Métrologie, septembre 1986, page 767.

(2) Revue de Métrologie, mars 1987, page 416.

(3) Revue de Métrologie, juillet 1993, page 975.

(4) Revue de Métrologie, novembre 1994, page 979.



CONDITION PARTICULIERE DE VERIFICATION

Lors de la vérification primitive de l'ensemble de mesurage ERIA modèle A.5E, l'essai de fonctionnement du dispositif de dégazage doit comporter un essai de rupture de stock. L'erreur causée par cette rupture de stock, au débit maximal, ne doit pas être supérieure à l'erreur maximale tolérée sur la livraison minimale de l'ensemble de mesurage.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision portent le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recher-

che et de l'environnement d'Ile-de-France et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13-1279.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Dessins n^{os} 6191-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

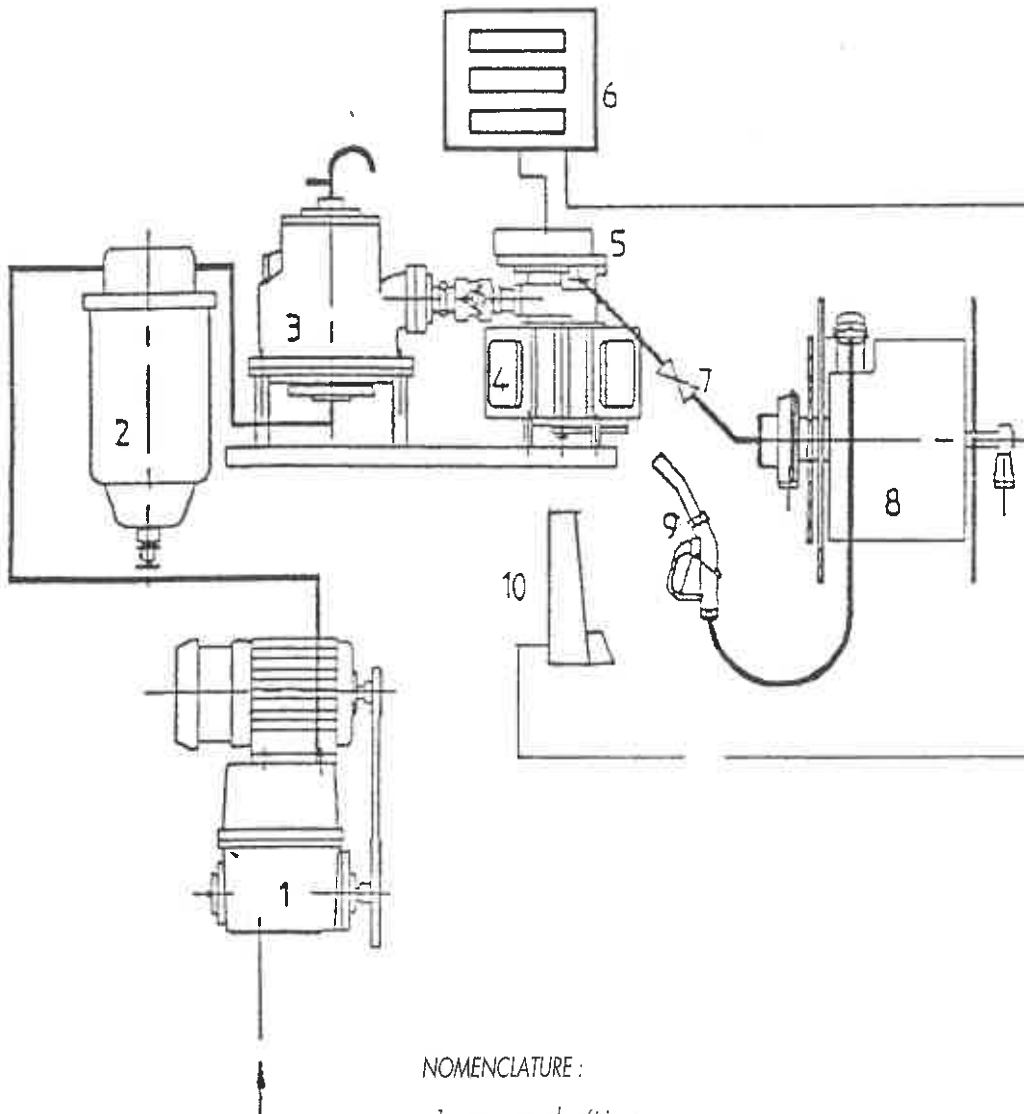
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6191-1
ENSEMBLE DE MESURAGE ERIA, A.5 E

Plan d'ensemble



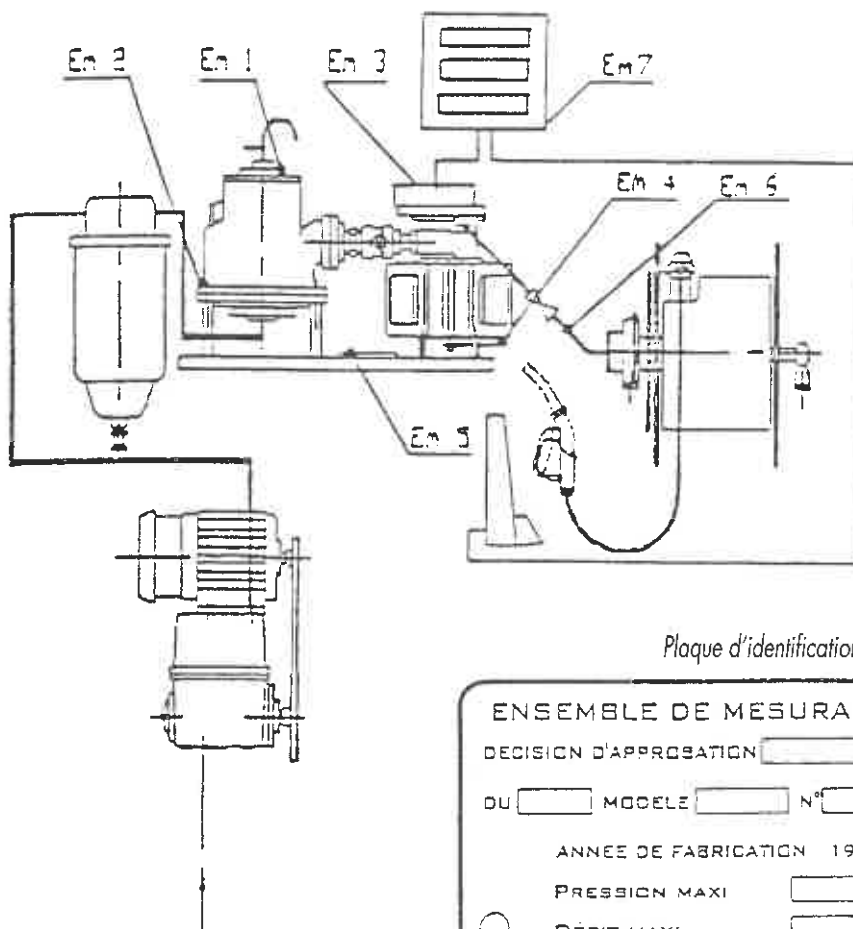
NOMENCLATURE :

- 1 : pompe volumétrique
- 2 : filtre séparateur d'eau
- 3 : séparateur de gaz SATAM modèle EC 30-5
- 4 : mesureur SATAM modèle MA 26-5
- 5 : émetteur d'impulsions modèle ELTOMATIC
- 6 : dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM modèle SEV 2S
- 7 : vanne manuelle
- 8 : enrouleur
- 9 : flexible et robinet d'extrémité
- 10 : support du robinet d'extrémité



■ N° 6191-2
ENSEMBLE DE MESURAGE ERIA, A.5 E

Plan de scellement



Plaque d'identification

ENSEMBLE DE MESURAGE E.R.I.A.	
DECISION D'APPROBATION	<input type="text"/>
DU <input type="text"/> MODELE <input type="text"/> N° <input type="text"/>	<input type="text"/>
ANNEE DE FABRICATION	19 <input type="text"/>
PRESSION MAXI	<input type="text"/> BAR
<input type="radio"/> DEBIT MAXI	<input type="text"/> M ³ /H <input type="checkbox"/>
DEBIT MINI	<input type="text"/> M ³ /H
LIVRAISON MINIMALE	<input type="text"/> LITRES
ESSENCE-PETROLE-GAZOLE-FOOD	
E.R.I.A. ZI LE VAILLANT 2 RUE JEAN MOULIN	
93 350 LE BOURGET TEL (1) 48 37 61 49	

LEGENDE :

- Em 1 : interdit le démontage de la mise à l'atmosphère
- Em 2 : interdit le démontage du séparateur de gaz
- Em 3 : interdit le démontage de l'émetteur d'impulsions
- Em 4 : protège le dispositif de réglage du mesureur
- Em 5 : scelle la plaque d'identification
- Em 6 : interdit le démontage de la liaison mesureur-flexible
- Em 7 : protège le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix

